



الإتحاد الجزائري لكرة القدم  
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



رابطة كرة القدم لولاية البويرة  
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BOUIRA

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE : CYCLE OLYMPIQUE : 2020 - 2024

En application de la circulaire de la Fédération Algérienne de Football portant référence : faf/sg/n°723/2020, l'Assemblée Générale Elective aura lieu le 21.11.2020 à la salle de réunion de l'OPOW - Rabah BITAT de Bouira à 10h30.

### Accréditations :

Les accréditations se feront auprès du secrétariat de la Ligue ou sur site de l'assemblée, le même jour de l'A.G.E.

### Accès aux travaux de l'A.G. Elective :

L'accès aux travaux de l'A.G. Elective est autorisé aux :

- Présidents de Clubs ou de leurs représentants élus aux C.S.A dûment mandatés ;
- Cinq (05) Personnalités indépendantes (Experts désignés par la F.A.F) ;
- Cinq (05) arbitres élus par leurs pairs parmi les arbitres en activité de la ligue de wilaya de football ;
- Le Secrétaire Général ;
- Les Membres du Directoire ;
- les membres de la Commission Electorale ;
- Représentants de la D.J.S ;
- Membres de la presse dûment accrédités ;
- Invités

**N.B** : En dehors de ces personnalités aucune exception ne sera tolérée, et ce, pour des raisons règlementaires et organisationnelles.

### CIRCULAIRE ET DOCUMENTS RELATIFS A L'A.G. ELECTIVE

- Circulaire FAF N°723 du 02.11.2020 ;
- Liste des Experts cooptés par la FAF ;
- Article 50 des statuts de la ligue ;
- Articles 43 - 45 - 46 - 47 et 48 du règlement intérieur de la ligue ;



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

REF/FAF/SG/N° 723/2020

02 novembre 2020

A  
Messieurs les Secrétaires Généraux  
Ligue Nationale de Football Amateur,  
Ligue Inter-régions de Football,  
Ligue Nationale de Football Féminin,  
Ligues Régionales de Football,  
Ligues de Wilaya de Football,

Objet : Organisation des Assemblées Générales Electives  
P.J : Calendrier des AGE

Messieurs,

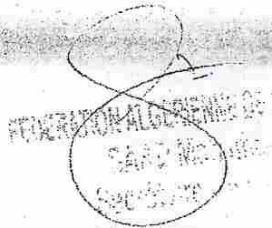
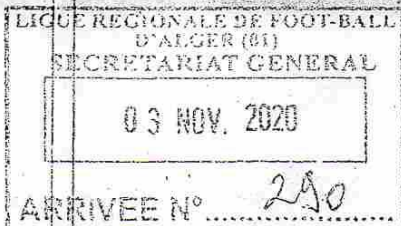
Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales Electives du cycle olympique 2020/2024, nous avons l'honneur de vous communiquer, à travers le calendrier en pièce jointe, les dates d'organisations des AGE de vos structures respectives.

A cet effet, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre toutes les dispositions réglementaires pour la tenue de ces assemblées dans de bonnes conditions en respectant notamment les statuts en vigueur (Article 50 statuts Ligues de Wilaya & Article 47 statuts Ligues Régionales) ainsi que le respect du protocole sanitaire.

Les Secrétaires Généraux sont tenus d'inviter les commissions électorales pour entamer leur mission au moins quinze jours (15) avant la date des AGE.

Aussi nous vous informons, que des représentants de la Fédération Algérienne de Football assisteront à chaque AGE pour assurer le bon déroulement de ces AGE.

Veuillez agréer Messieurs, les Secrétaires Généraux, nos salutations les meilleures.



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger الجزائر أحمد واکد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

## FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

REF/FAF/SG/N° 528/2020

A Monsieur le Président,  
Ligue de Wilaya de Football Bouira

15 SEP. 2020

**Objet :** Récificatif liste des experts FAF

Monsieur,

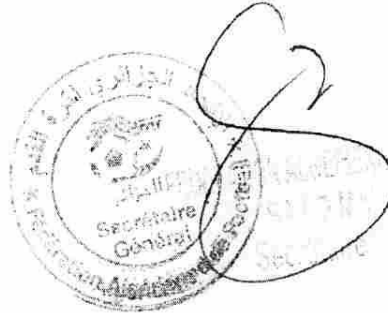
En application de l'article 28 des statuts des ligues wilayas définissant la composition de l'assemblée générale de la ligue et après étude des dossiers des candidats proposés pour faire partie des experts FAF.

Nous vous communiquons ci-après les cinq (05) membres retenus pour faire partie de la composante de l'AG de votre ligue durant le mandat du cycle olympique 2020/2024.

- 1) - Khedis Kamel
- 2) - Kahlal Fodil
- 3) - Haddad Naïm
- 4) - Chibah Said
- 5) - Bourahli Mouloud

Cette décision prend effet à compter de ce jour

Secrétaire Général  
Mohamed Saad



شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr

## **Article 50 des statuts de la ligue :**

---

A) - le président de la ligue de wilaya de football est élu au scrutin direct et secret et à la majorité simple des voix parmi les membres indépendants de l'assemblée générale.

B) - les membres du bureau de ligue sont élus par les collèges d'électeurs comme suit :

1. pour l'élection des experts cooptés de la fédération algérienne de football :

- les experts cooptés de la fédération algérienne de football, élisent trois (03) membres parmi les pairs ;

2. les arbitres élisent un (01) membre parmi leurs pairs ;

3. pour l'élection des représentants des Présidents des clubs de football des divisions de la wilaya :

Les représentants des Présidents des clubs de football des divisions de la wilaya ou leurs représentants élus, élisent deux (02) membres parmi leurs pairs.

## **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE**

### **Article 43 :**

---

Le Secrétaire Général de la Ligue établit les bulletins de vote sous le contrôle de la commission électorale,

### **Article 45 :**

---

Avant le début de vote, l'urne sera ouverte et présentée aux membres de l'assemblée générale. Elle sera ensuite verrouillée puis contrôlée encore une fois par deux membres de l'assemblée.

### **Article 46 :**

---

Lors du vote, l'urne, placée de manière visible de tous, sera placée sous la surveillance d'un membre du bureau de vote désigné par le président de séance.

### **Article 47 :**

---

Le Président de la Séance invitera les membres de l'assemblée générale à remplir leurs bulletins de vote en leur rappelant les dispositions relatives à la nullité des bulletins de vote ainsi qu'au déroulement de la procédure d'élections et au dépouillement.

### **Article 48 :**

---

1) Une fois que les membres de l'assemblée générale ont rempli leurs bulletins de vote, le président de la séance annonce l'opération de dépouillement.

2) Les opérations de dépouillement devront commencer immédiatement après la clôture du vote prononcée par le président du bureau de vote.



## COLEGE DES MEMBRES ELECTEURS ET ELLIGIBLES

### 1- Collège des Experts : (05 Experts)

Les experts désignés par la Fédération Algérienne de Football ont la l'attitude de postuler à la présidence de la Ligue ou de représentant des experts au sein du Bureau de Ligue.

A l'issue du scrutin les Membres de ce collège qui n'ont pas été élus garderons leurs qualités de membre de l'Assemblée Générale de la Ligue

- Membres à élire au Bureau de Ligue :
  - o Un Président
  - o Trois (03) Membres

**Remarque** : le Président du Club **O.C.Adjiba**, désigné en qualité d'expert par la F.A.F doit impérativement accompagner sa fiche de candidature par un document attestant sa démission de ce Club. (Ce document doit être dûment visé par les services compétents de la D.J.S).

### 2- Clubs concernés par l'A.G.Elective : (23 Clubs)

- 1) A.B.Okhriss - 2) A.B.R.Djebahia - 3) A.G.Zergua - 4) A.S.C.El Hachimia -
- 5) B.Haroun - 6) B.H.Bouira - 7) C.R.B.Okhriss - 8) C.Ain Bessam -
- 9) E.O.Berdi - 10) E.E.Hakimia - 11) E.S.J.Taguedit - 12) I.R.B.Esnam -
- 13) J.S.Adjiba - 14) J.S.Chorfa - 15) J.S.Kadiria - 16) N.M.Lakhdaria -
- 17) O.Raffour - 18) U.S.Saharidj 19) U.S.C.Ain Laloui - 20) U.S.M.Bouira -
- 21) W.R.Dirah - 22) F.C.Tameleht - 23) N.M'chedallah.

**N.B** : Les Clubs D.R.B.Kadiria et O.C.Adjiba, promus en division régionale II, ne sont plus Membres de l'Assemblée Générale de la Ligue de Bouira et deviennent par conséquent Membres de l'A.G de la Ligue Régionale d'Alger.

### 3- Collège des Présidents de Clubs :

Les Président des C.S.A ou leurs représentants élus au sein du Club dûment mandatés peuvent postulés à la qualité de représentant des Clubs au sein du Bureau de Ligue.

- Membres à élire au Bureau de Ligue :
  - o Deux (02) Représentants

**Remarque importante** : la présentation du procès verbal de l'Huissier de Justice (dûment visé par la D.J.S), attestant la tenue l'A.G.Elective du C.S.A pour compte du mandat du cycle olympique 2020/2024 est indispensable.

« Dans le cas contraire l'accès aux travaux de l'A.G.E ne sera pas autorisé ».

#### **4- Collège des Arbitres :**

Les cinq (05) arbitres élus par leur père participes à l'élection du président de la Ligue et de leur représentant au Bureau de Ligue.

- Représentant à élire au Bureau de Ligue :
  - o Un (01) représentant

#### **Préparation technique de l'A.G.Elective :**

1. Composante humaine de la Commission Electoral :

- Commission de candidature  
Messieurs ABDELKEBIR Azzeddine ; Président  
TAANANT Ahmed ; Vice Président  
AISSIOU Boualem ; Assesseur  
GUECHOU Mohamed Zaki ; Membre  
Supplient : Mr. TOUHAMI Rezki
- Commission de recours  
Messieurs BOUSBAA Nacer ; Président  
ZEMOUR Mounir ; Vice Président  
ZOUGGAH Said ; Assesseur  
BELHOUARI Malek ; Membre  
Supplient : Mr. HAZEM Hamouche

#### **Activités des commissions :**

La commission de candidatures entamera ses travaux par l'ouverture des dépôts des candidatures pour les différents collèges.

Pour ce faire, les fiches de candidatures sont téléchargeables du site de Ligue (en double exemplaire) à partir du Jeudi 05.11.2020.

Les dépôts se feront auprès du secrétariat de Ligue contre accusé de réception, du samedi 07 au jeudi 12.11.2020 avant 15h00.

#### **Etude des dossiers de candidatures :**

L'étude des dossiers de candidatures par la commission compétente aura lieu le dimanche 15.11.2020.

#### **Publication de candidatures retenues :**

La publication sur le site de la ligue des candidatures retenues pour les différents collèges aura lieu le dimanche 15.11.2020 en fin de journée.

#### **Dépôt de recours :**

Les recours doivent êtres déposés pour étude, auprès de la commission compétente au plus tard le mardi 17.11.2020 (avant 16h00).

**Publication définitives de la liste des candidats retenus :**

Les listes définitives des candidats retenus pour les différents collèges seront publiées sur le site de la Ligue le mercredi 18.11.2020.

**Nous souhaitons bonne chance  
à l'ensemble des candidats**